

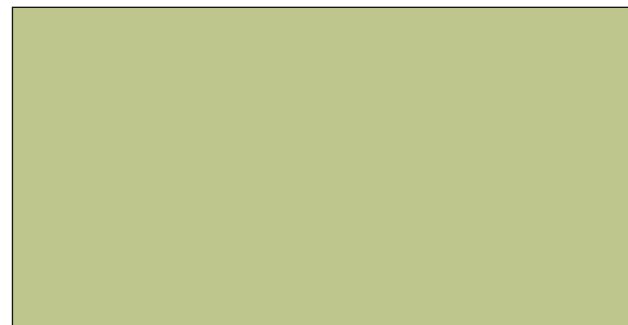
UNITAIRES DES ARDENNES



Journal du Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et PEGC des Ardennes - Siège social : 48, rue V. HUGO 08000 Charleville-Mézières - Téléphone et télécopie : 03 24 37 65 74 - E-mail : snu08@snuipp.fr - site web : <http://08.snuipp.fr> - Directeur de la publication : Xavier DUMONT - N° CPPAP 1011 S 08017 - N° ISSN 1243-5899 - Imprimé par nos soins.

Mouvement : Postes obtenus par les collègues

et toujours les résultats personnalisés
en vous connectant sur notre site
snu08.free.fr en pages 5,6,7



Grève le 27 septembre

Stoppons l'hémorragie des emplois, Pour une autre logique
budgétaire. Le communiqué unitaire des fédés de l'Éducation page 2.

Élections professionnelles 2011

Les modalités pratiques en page 9.



Page 1 : Sommaire et édit
Page 2 : Grève 27 septembre
Page 3 : Métier
Page 4 : Audience IA 17 juin /
CAPD du 9 juin
Pages 5-7 : Mouvement
Résultats
Page 8 : Messageries pro.
Page 9 : Elections
professionnelles
Pages 10-11 : LPC
Page 12 : Bulletin d'adhésion

Métier :

Il n'y a pas de gêne là où il y a du
mérite.

n° 176
Sommaire
N° CPPAP : 1011 S 08017
Trimestriel : juin 2011
0,50 euro



Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. (Article 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Pour l'exercer, contactez la section départementale._



Depuis 4 ans, le Ministère de l'Education nationale a supprimé plus de 52 000 postes.

Le dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux met l'Ecole publique à genoux, ne lui permettant plus d'assurer ses missions de Service public. Ce dogme ne permet plus aux personnels d'exercer leur métier avec sérénité et professionnalisme.

Les personnels de l'Education, les parents et les jeunes se sont mobilisés régulièrement au cours de cette année pour dénoncer les 16 000 nouvelles suppressions de postes effectives à la prochaine rentrée scolaire alors même que plus de 60 000 élèves supplémentaires sont attendus.

Ces suppressions associées au manque d'ambition éducative dégradent encore plus les conditions d'apprentissage des élèves et de travail des personnels.

Dans ce contexte, la campagne publicitaire sur les recrutements lancée par le Ministre de l'Education nationale sonne comme une provocation d'autant que la préparation du prochain budget prévoit de nouvelles suppressions d'emplois et n'affiche d'autre objectif pour le système éducatif que la recherche d'économies.

Si le gouvernement cherche à tromper l'opinion en affirmant sans cesse, comme si cela pouvait convaincre, que l'on peut faire « plus avec moins », la France reste un des pays qui investit le moins dans son éducation et donc dans l'avenir.

En plus de la question fondamentale des postes, la politique éducative, l'avalanche de mesures inadaptées, incohérentes et précipitées maintiennent un système éducatif inégalitaire qui ne permet pas de lutter réellement contre l'échec scolaire.

La nécessité d'une toute autre politique éducative passe aussi par un budget plus volontaire. Pour cela, les organisations FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA Education appellent les personnels de l'Education nationale et de l'enseignement agricole public à se mettre en grève le 27 septembre prochain. Elles exigent l'arrêt des suppressions d'emplois, une autre logique pour le prochain budget et une transformation démocratique du système éducatif afin d'assurer la réussite de tous les élèves.

Aujourd'hui plus que jamais, notre pays a besoin d'un système éducatif qui s'attaque réellement aux inégalités scolaires et traite la situation des élèves en grande difficulté. D'autres choix pour la réussite de tous les jeunes sont nécessaires afin que l'École remplisse les objectifs d'une École démocratique, ambitieuse et émancipatrice.

Paris le 10 juin 2011

IL N'Y A PAS DE GÊNE, LÀ OÙ IL Y A DU MÉRITE

Le mérite pourrait se définir comme le principe qui régit l'attribution d'un gain, d'une reconnaissance, d'une fonction ou position par le fait de compétences avérées, d'un service ou d'une action. A chacun selon ses mérites, pourrait être la devise inscrite en exergue du Dossier d'information sur la gestion des personnels enseignants du premier degré. Et pourtant, sans même discuter de la recevabilité d'un tel fondement pour la politique des ressources humaines, on s'interroge sur sa mise en pratique : quels sont les critères de reconnaissance, d'évaluation, du mérite ; ou en d'autres termes comment se mesure le mérite ?

Dès lors que plusieurs personnes sont en lice pour l'attribution d'une promotion ou pour l'affectation sur un poste et qu'il convient de les départager, la mesure du mérite devient le moyen privilégié retenu par l'Administration qui retient la note pédagogique des enseignants dans les barèmes d'attribution des promotions et dans celui du mouvement intra-départemental, avec une différence de coefficient de trois à un suivant le poids qu'elle souhaite lui accorder.

Nous n'allons pas ici faire l'étude de la légitimité - douteuse - de la note ni des conditions dans lesquelles elle est produite : intéressons-nous plutôt à la logique de ce système de gestion. Ce qui en ferait l'intérêt serait qu'il s'applique à tous. Or, il existe des commissions d'entretien pour des postes dits à profil, pour des missions, pour les postes de conseillers pédagogiques. L'argument pour justifier ces pratiques est la nécessaire vérification des aptitudes et des compétences des candidats aux postes.

Admettons. Dans l'absolu, pourquoi alors ne pas retenir le principe du concours sensé garantir l'égal traitement des candidats par un jury neutre ?

Sans garantie effective d'égal traitement autre que la bonne volonté de l'encadrement, de telles opérations de recrutement jettent le doute sur la possibilité de chacun d'accéder à certaines fonctions et seul un concours irait dans la voie d'un jugement des compétences de façon égale.

Les postes en question sont bien souvent des postes plus ou moins dédiés au management et par conséquent, plus ou moins liés à l'encadrement. On doit comprendre que ce ne sont pas des postes à position « neutre » à confier à un personnel lambda ; d'ailleurs l'administration l'affiche clairement. Elle publie des fiches de poste en amont des commissions d'entretien pour en définir le profil et habiller la chose.

Etude de cas.

Prenons l'exemple de la fiche Profil du poste chargé de mission "ASH pour la formation des maîtres", en ligne sur le site de l'IA des Ardennes, juin 2011.

« _La participation du chargé de mission au pilotage de la circonscription A.S.H. exige :

[...]

- une posture professionnelle adaptée aux exigences d'un travail partagé dans une équipe d'encadrement, auprès d'un inspecteur de l'Éducation nationale, et notamment faire preuve de loyauté et parfaite discrétion
- une grande disponibilité. »

Décryptons. Loyauté, parfaite discrétion, grande disponibilité... Grande disponibilité. L'administration souhaite-t-elle avertir les candidats qu'elle entend déroger gravement aux principes du droit du travail ? Osons formuler un avertissement à l'intention de l'Administration : la disponibilité peut être le moyen de cacher, combler le manque d'efficacité voire de compétences, notamment organisationnelles. On croit recruter un «

collaborateur » acharné et on se retrouve avec un qui brasse de l'air.

Parfaite discrétion. L'administration croit nécessaire de rappeler une règle universellement admise. Elle aurait pu s'en tenir au rappel d'une nécessaire confidentialité.

Ah ! Enfin ! Le meilleur pour la fin ! Loyauté. Quel est l'ennemi ? Y a-t-il des traîtres parmi nous ? Non, assurément ! Mais quand même, il ne faut pas prendre de risque !

Ainsi vient-on à s'interroger sur les opérations de choix des personnels faisant fonction sur de tels postes provisoirement vacants.

Qui sortira en tête du classement issu des commissions d'entretien ? Le collègue qui a fait fonction ou le collègue lambda pour qui est-il vraiment nécessaire de préciser qu'il a, en comparaison, de moindres chances de se projeter dans la fonction, désavantagé par l'absence d'expérience ? Que dire de la légitimité administrative d'une commission où siègent les collègues qui ont partagé le travail des candidats ?

Sans recrutement démocratique et transparent, les principes républicains de l'Institution ne sont que mythes, et sans critères jugés de manière transparente et indépendante, le mérite n'est rien d'autre que cooptation.

Bien que l'Administration s'en défende, elle crée par ce type de pratique deux classes accompagnées d'un inévitable effet de cour : la classe des enseignants et une classe de managers pour laquelle est mis en place un véritable verrouillage bureaucratique.

Allons plus loin. Dans une institution qui se veut aussi emblématique de la République, il faut organiser la séparation des pouvoirs. Tout fonction d'encadrement et de management devrait être indépendante d'éventuelles fonctions d'évaluation des enseignants. Le management devrait relever de missions temporaires auxquelles ne serait attaché aucun avantage. (Pourquoi les IEN bénéficient-ils de l'avancement automatique au rythme le plus rapide ?)

Autre dimension importante affichée par l'Administration concernant le profil de ce poste :

« [...] le chargé de mission contribue [...] à l'accompagnement des enseignants candidats à l'examen professionnel CAPASH » Gageons que les compétences nécessaires à la direction d'un mémoire professionnel l'emporteront au final sur les savoir-être, pardon, sur les « compétences sociales et civiques. » car, outre le processus de recrutement pour ce poste, il y a simplement sa signification : l'administration acte la disparition des départs en formation spécialisée.

Remarque. Sans aller plus en avant dans le questionnaire sur la qualité d'un tel accompagnement, restons au niveau de l'économie de moyens : une fraction de poste pour combien de fois 16 semaines de stage économisées en termes de remplacement et de crédits de formation ?

L'éducation nationale recrute désormais les enseignants au niveau master. Qu'il soit à dominante professionnelle ou de recherche, les nouveaux enseignants ont un bagage universitaire renforcé. Cela n'en fait pas automatiquement de bons enseignants. Mais que vont-ils penser quand ils vont entrer dans l'Institution et découvrir l'hypocrisie des procédures de recrutement et la légèreté des certifications professionnelles ?

Le SNUipp ne peut s'inscrire dans des pratiques de co-gestion d'un tel système avec l'administration.

COMPTE-RENDU DE L'AUDIENCE IA DU 17 JUIN 2011

Nous avons demandé une audience à Madame l'Inspectrice d'Académie pour aborder plusieurs points.

1) SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL ET DÉCLARATION D'INTENTION :

Une collègue de RASED ayant reçu un courrier lui reprochant de ne pas avoir déposé de déclaration d'intention de grève alors qu'elle était effectivement gréviste, nous avons demandé à l'IA si les collègues qui ne sont pas en charge d'une classe étaient tenus ou pas remplir cette obligation.

La réponse a été très claire : non.

2) IMPRIMÉ DE CONGÉ MALADIE :

L'imprimé de congé maladie ne nous satisfait pas puisqu'il faut le faire transiter par la directrice ou le directeur de l'école, accompagné de l'arrêt maladie délivré par le médecin. Nous considérons que la règle de confidentialité n'est pas respectée, même si le motif de l'arrêt ne figure pas, la spécialité du médecin permet de cibler la nature de l'affection.

L'IA reconnaissant le bien fondé de nos remarques va modifier la procédure : il faudra transmettre directement à l'IEN le volet 3 de l'arrêt maladie, le directeur étudiera avec les services de l'IEN les possibilités de remplacement (comme il le faisait déjà).

3) MODALITÉS D'INSPECTION :

Des collègues de la circonscription de Rethel trouvent anormal de n'être prévenus de la date de leur inspection que la veille. Nous avons demandé que ce délai soit plus long, comme c'est le cas dans d'autres circonscriptions.

L'IA est d'accord pour recommander une harmonisation des pratiques pour toutes les circonscriptions mais n'est pas favorable à la communication d'une date précise, mais plutôt d'une période de quinze jours.

4) AUTORISATION DE NON RÉSIDENCE

L'autorisation de non résidence est un document qui n'est pas compatible avec le statut de PE. Or les IEN font encore remplir ce document et dans certains cas refusent cette autorisation, au motif que le domicile est distant du lieu de travail de plus de trente kilomètres. Ce refus n'est motivé par aucun texte réglementaire et dans tous les cas un accident qui surviendrait entre le domicile et le lieu de travail (trajet direct avec des horaires compatibles avec les horaires de travail) sera considéré comme un accident de travail.

L'IA étudie la possibilité d'un imprimé qui attirerait l'attention des collègues sur la difficulté de concilier continuité du service et domicile trop éloigné du lieu de travail et les mettant en garde en cas de manquement aux obligations professionnelles, lié à cet éloignement. Elle confirme qu'un accident de trajet est bien considéré comme un accident de travail.

Consigne du SNUipp : ne demandez pas l'autorisation de non résidence.

5) COMMISSION D'ENTRETIEN :

Nous avons rappelé que nous n'étions pas favorables aux commissions d'entretien mais, puisqu'elles sont une réalité à laquelle tient beaucoup l'administration, nous demandons à ce que la composition de ces commissions soit le plus neutre possible.

L'IA veillera à ce que dans les commissions d'entretien, deux des trois membres, ne fassent pas partie des services concernés par le recrutement. En cas d'égalité d'avis de la commission, le partage entre les candidats se fera au barème.

Elle est favorable au recrutement des directeurs d'école des ECLAIR et des écoles à plus de 9 classes après entretien.

COMPTE-RENDU DE LA CAPD DU 9 JUIN

MOUVEMENT

L'essentiel de l'ordre du jour portait sur la phase informatisée du mouvement.

Cinq cent cinq collègues ont participé et seuls 206 ont obtenu un poste, 126 ont été maintenus sur le poste qu'ils occupaient déjà à titre définitif et 176 sont renvoyés à la phase administrative.

La loi mobilité voulue par le gouvernement a encore cette année montré son inefficacité. En effet, alors que l'objectif mis en avant était de voir plus de collègues nommés à titre définitif, le taux de satisfaction atteint tout juste les 40 %. Par contre nous avons encore une fois protesté contre la multiplication des commissions d'entretien, commissions prévues par cette même loi, qui selon nous favorisent la cooptation et échappent à toute vérification par les représentants des personnels.

TEMPS PARTIELS :

Les services des personnels ont reçu 117 demandes de temps partiel de droit et 39 demandes sur autorisation, avec des quotités allant de 50 à 80 %. Tous les temps partiels ont été accordés. Il sera très difficile pour les services d'arriver à réaliser des couplages cohérents (une centaine). Le respect du choix des journées libérées se fera dans la mesure du possible.

EXEAT/INEAT :

- 23 demandes d'exeat de titulaires pour la Marne,
- 2 pour l'Aube,
- 1 pour la Haute Marne
- 1 demande de stagiaire pour la Marne,
- 2 pour la Haute Marne, 1 pour l'Aube

Trois exeat sont accordés pour la Haute Marne qui a donné son accord pour les ineat, deux pour l'Aube.

Un échange a été décidé avec la Moselle.

ACCÈS AU CORPS DE PROFESSEURS DES ÉCOLES

Douze collègues avaient demandé leur intégration dans le corps des PE mais seuls trois obtiennent satisfaction.

PE HORS CLASSE

Vingt et un collègues accèderont à la hors classe du corps des PE à la rentrée 2011.

Anne du Souich, Jérôme Clad, Vincent Mahut

MOUVEMENT : LES RÉSULTATS

Nous publions ci-dessous l'affectation des collègues qui ont obtenu un poste à la phase informatisée du mouvement, par ville.

1

VILLE	NOM	PRENOM	INTITULÉ	ECOLE TYPE	ECOLE_NOM	
ALLAND HUY ET SAUSSEUIL	CHANOIR	VALERIE	CU	ECOLE ELEM		TD
ASFELD	BERTINET	CELINE	DECH ELM	ECOLE ELEM		TD
ATTIGNY	THERET	HERVE	DIR ELM	ECOLE ELEM	ANDRE D'HOTEL	TD
AUBRIVES	ALLARD	KATUISCA	LANGUES	ECOLE ELEM		TP
AUVILLERS LES FORGES	DIDIER	CHRISTELLE	ADJ MAT	ECOLE ELEM	DE MON IDEE	TD
BAZEILLES	MORGEON	VANESSA	INST SPE.	IME	DE MONTVILLERS	TP
BAZEILLES	CUNIN	MANON	INST SPE.	ETAB. SPE.	I T E P	TP
BAZEILLES	VILLA	AMELIE	ADJ MAT	ECOLE ELEM		TD
BEAUMONT EN ARGONNE	MOUCHENE	CAMILLE	LANGUES	ECOLE ELEM		TD
BELLEVILLE ET CHATILLON SUR BAR	GOGLIN	PASCALINE	INST SPE.	ETAB. SPE.	IME ARGONNE	TP
BELLEVILLE ET CHATILLON SUR BAR	MARTIN	LINE	INST SPE.	ETAB. SPE.	IME ARGONNE	TP
BELLEVILLE ET CHATILLON SUR BAR	BLOMME	STEPHANIE	INST SPE.	ETAB. SPE.	INST. DE REEDUC. ARGONNE	TP
BOGNY SUR MEUSE	PATUREAUX	DAVID	ADJ MAT	ECOLE MAT	DANTON	TD
BOGNY SUR MEUSE	JOSSE	CLEMENCE	RASED	ECOLE ELEM	V. HUGO	TP
BOGNY SUR MEUSE	TERLET	AURELIE	LANGUES	ECOLE ELEM	V. HUGO	TD
BOGNY SUR MEUSE	THIEBEAUX	FANNY	CLIS	ECOLE ELEM	V. HUGO	TP
BOULZICOURT	SOUGY	GILLES	ZIL ELM	ECOLE		TD
BOUTANCOURT	CARTELLI	ELISE	DIR SPE.	IME	BOUTANCOURT	TP
BOUTANCOURT	FOURNEL	JEROME	INST SPE.	IME	BOUTANCOURT	TP
BOUTANCOURT	LECRIQUE	CHARLINE	INST SPE.	IME	BOUTANCOURT	TP
CARIGNAN	GENIN	MARIE-CHANTAL	ADJ SEGPA	SEGPA	ANNEXEE MULTISITE CARIGNAN-	TD
CARIGNAN	LAUNOIS	ANNE	ADJ SEGPA	SEGPA	ANNEXEE MULTISITE CARIGNAN-	TD
CARIGNAN	BARAQUIN SERAFINI	SOIZIC	ADJ MAT	ECOLE MAT	ECOLE MATERNELLE	TD
CARIGNAN	MAYET	NADEGE	ADJ ELM	ECOLE ELEM		TD
CARIGNAN	ORQUEVAUX	CLAUDIA	RASED	ECOLE ELEM		TP
CHALLERANGE	AVOLA	LAETITIA	ADJ ELM	ECOLE ELEM		TD
CHARLEVILLE MEZIERES	WINS	ALAIN	ADJ SEGPA	SEGPA	ANNEXEE CLG ROGER SALENGRO	TD
CHARLEVILLE MEZIERES	FOUGHALI	BEN ALI	ADJ SEGPA	SEGPA	ANNEXEE CLG SCAMARONI	TD
CHARLEVILLE MEZIERES	SERAFINI	FLORENCE	ADJ SEGPA	SEGPA	ANNEXEE CLG SCAMARONI	TD
CHARLEVILLE MEZIERES	BERQUIN	GUYLENE	ADJ MAT	ECOLE ELEM	BAUDIN	TD
CHARLEVILLE MEZIERES	PORTIER	CORINNE	ADJ ELM	ECOLE ELEM	BAUDIN	TD
CHARLEVILLE MEZIERES	LA	ELODIE	ADJ MAT	ECOLE MAT	CALMETTE	TD
CHARLEVILLE MEZIERES	SCARIOT	ERIC	IMF	ECOLE MAT	CALMETTE	TD
CHARLEVILLE MEZIERES	BOGE	BRIGITTE	DIR ELM	ECOLE ELEM	D'ETION	TD
CHARLEVILLE MEZIERES	PIERRE	CHRISTELLE	ADJ MAT	ECOLE ELEM	D'ETION	TD
CHARLEVILLE MEZIERES	BRESSON	BENOIT	LANGUES	ECOLE ELEM	DE FLANDRE	TD
CHARLEVILLE MEZIERES	LHERBIER	CHLOE	LANGUES	ECOLE ELEM	DE FLANDRE	TD
CHARLEVILLE MEZIERES	NICOLAS	ELISABETH	ADJ MAT	ECOLE MAT	DES LIEGEOIS	TD
CHARLEVILLE MEZIERES	FENEUIL	AMANDINE	DIR MAT	ECOLE MAT	DU MUGUET	TP
CHARLEVILLE MEZIERES	FRANCOIS	BRUNO	ADJ MAT	ECOLE MAT	DU MUGUET	TD
CHARLEVILLE MEZIERES	PAILLA	BENOIT	ADJ ELM	ECOLE ELEM	HENRI BRONNERT	TD
CHARLEVILLE MEZIERES	BERNARD	INGRID	ADJ ELM	ECOLE ELEM	HENRI THOMAS	TD
CHARLEVILLE MEZIERES	MOREAU	DELPHINE	INST SPE.	ETAB. SPE.	ITEP	TP
CHARLEVILLE MEZIERES	AMMAR	SANDRINE	CLIS	ECOLE	JEAN ZAY	TD
CHARLEVILLE MEZIERES	FRIMIN	VALERIE	IMF	ECOLE	JEAN ZAY	TD
CHARLEVILLE MEZIERES	GIRO	NATHALIE	IMF	ECOLE	JEAN ZAY	TD
CHARLEVILLE MEZIERES	GUILLOIN	PEGGY	CLIS	ECOLE ELEM	JULES VERNE	TD
CHARLEVILLE MEZIERES	LAGO OLLIVIER	TIFENN	ADJ ELM	ECOLE ELEM	JULES VERNE	TD
CHARLEVILLE MEZIERES	MARTIN	MURIEL	ADJ ELM	ECOLE ELEM	JULES VERNE	TD
CHARLEVILLE MEZIERES	MIDOUX	FREDERIQUE	IMF	ECOLE ELEM	JULES VERNE	TD
CHARLEVILLE MEZIERES	QUINART	SOPHIE	LANGUES	ECOLE ELEM	JULES VERNE	TD
CHARLEVILLE MEZIERES	RADELET	ISABELLE	LANGUES	ECOLE ELEM	JULES VERNE	TD
CHARLEVILLE MEZIERES	BRICE	MANUEL	DIR ELM	ECOLE ELEM	KENNEDY	TD
CHARLEVILLE MEZIERES	FRANCOIS	SYLVIE	ZIL ELM	ECOLE ELEM	KENNEDY	TD
CHARLEVILLE MEZIERES	BAUDOT	DELPHINE	IMF	ECOLE ELEM	LA CITADELLE	TD
CHARLEVILLE MEZIERES	CHEBRIDON	JEAN-LOUIS	ADJ MAT	ECOLE ELEM	LA CITADELLE	TD
CHARLEVILLE MEZIERES	KLEBER	VALERIE	ADJ ELM	ECOLE ELEM	LA CITADELLE	TD
CHARLEVILLE MEZIERES	DISY	JESSIE	TRIPL ELM	ECOLE ELEM	LES HAYBIONS	TD
CHARLEVILLE MEZIERES	LAVANCIER	JEROME	ADJ ELM	ECOLE ELEM	LES HAYBIONS	TD
CHARLEVILLE MEZIERES	LELAURAIN	SYLVIE	PERF/ADAPT	ECOLE ELEM	LES HAYBIONS	TD
CHARLEVILLE MEZIERES	MASSEMIN	PIERRICK	DECH ELM	ECOLE ELEM	LES HAYBIONS	TD
CHARLEVILLE MEZIERES	MARTE	GLADYS	IMF	ECOLE ELEM	LES HAYBIONS	TD
CHARLEVILLE MEZIERES	LAMANT	NICOLAS	DIR ELM	ECOLE ELEM	LOUIS HANOT	TD
CHARLEVILLE MEZIERES	FALLON	DENIS	DIR ELM	ECOLE ELEM	MOZART	TD
CHARLEVILLE MEZIERES	CAPITAINE	JACKY	DIR ELM	ECOLE ELEM	PIERRE VIENOT	TD
CHARLEVILLE MEZIERES	GENTILS	ANGELIQUE	CLIS	ECOLE ELEM	PIERRE VIENOT	TP
CHARLEVILLE MEZIERES	GYBELS	AGNES	DIR MAT	ECOLE MAT	PIERRE VIENOT	TD
CHARLEVILLE MEZIERES	LAURETI	SANDRINE	ADJ MAT	ECOLE MAT	PIERRE VIENOT	TD
CHARLEVILLE MEZIERES	RENAULT	LAURENT	ADJ MAT	ECOLE MAT	PIERRE VIENOT	TD
CHARLEVILLE MEZIERES	SIMONNET	BENOIT	ADJ MAT	ECOLE MAT	PIERRE VIENOT	TD
CHARLEVILLE MEZIERES	BERNARD	SANDRINE	RASED	ECOLE ELEM	ROUGET DE LISLE	TD
CHARLEVILLE MEZIERES	DUROT	FRANCOIS	DIR ELM	ECOLE ELEM	SAINT JULIEN	TD
CHARLEVILLE MEZIERES	RENAULT	CLAIRE	ADJ ELM	ECOLE ELEM	SAINT JULIEN	TD
CHARLEVILLE MEZIERES	BOCQUILLON	NATHALIE	BD	INSPECTION	SEDAN	TD
CHARLEVILLE MEZIERES	PACHEU	CORALIE	BD	INSPECTION	SEDAN	TD
CHARLEVILLE MEZIERES CEDEX	GAYRAUD	DELPHINE	FON.PED.EX	INSPECTION	A.S.H	TD
CHARLEVILLE MEZIERES CEDEX	LEFEBVRE	MARIE	ANI.INF.	INSPECTION	A.S.H	TD
CHARLEVILLE MEZIERES CEDEX	SUZANNE	MELANIE	BD	INSPECTION	A.S.H	TD
CHARLEVILLE MEZIERES CEDEX	HENRION	JEAN-CHRISTOPHE	FON.PED.EX	INSPECTION	ACADEMIQUE	TD
CHARLEVILLE MEZIERES CEDEX	DUPONT	JEAN-MICHEL	BD	INSPECTION	ADJOINT IA	TD
CHARLEVILLE MEZIERES CEDEX	MALHERBE	JEAN PIERRE	BD	INSPECTION	ADJOINT IA	TD
CHARLEVILLE MEZIERES CEDEX	LEJEUNE	SEVERINE	INST SPE.	ETAB. SPE.	CTRE AUDIOPHONOLOGIE	TP
CHARLEVILLE MEZIERES CEDEX	RALLET	NICOLAS	INST SPE.	ETAB. SPE.	CTRE AUDIOPHONOLOGIE	TP
CHARLEVILLE MEZIERES CEDEX	PHILIPPART	CHRISTELLE	REFE	COLLEGE	JEAN MACE	TD

MOUVEMENT : LES RÉSULTATS

DEVILLE	BARD	DELPHINE	ADJ MAT	ECOLE MAT		TD
DEVILLE	BEGLOT	VALERIE	DIR MAT	ECOLE MAT		TD
DEVILLE	RODRIGUEZ	CHRISTINE	ADJ ELM	ECOLE ELEM		TD
DEVILLE	TESSIER DERAM	MAÏTE	DIR ELM	ECOLE ELEM		TD
DONCHERY	DECOMBIS	CHRISTELLE	ADJ MAT	ECOLE ELEM	DE VERDUN	TD
DONCHERY	PINCHAUD	JEAN-MARIE	DIR ELM	ECOLE ELEM	DE VERDUN	TD
ECORDAL	PRADEZYNSKI	CHARLOTTE	DIR ELM	ECOLE ELEM		TP
FLIZE	RABATE	NADINE	ADJ ELM	ECOLE ELEM		TD
FRANCHEVAL	WOJCIK	AMANDINE	ADJ MAT	ECOLE ELEM		TD
FROMELENNES	RINCENT	SANDRINE	ADJ MAT	ECOLE MAT	FLOHIMONT	TD
FROMELENNES	POIROUX	KAREN	LANGUES	ECOLE ELEM	LES NUTONS	TD
FUMAY	FERRE	JEROME	ADJ SEGPA	SEGPA	ANNEXEE AU CLG LES AURAINS	TP
FUMAY	HUGO	DELPHINE	ADJ SEGPA	SEGPA	ANNEXEE AU CLG LES AURAINS	TD
FUMAY	DELATTE	LAURENT	UPI	COLLEGE	LES AURAINS	TP
GESPUNSAT	DUCHET	CLAIRE	ADJ ELM	ECOLE ELEM		TD
GIVET	ROCHE	SYLVIE	ADJ ELM	ECOLE ELEM	SAINT-HILAIRE	TD
GLAIRE	LECLERE	NADIA	INST SPE.	IME	LA TOUR	TP
GLAIRE	ROUE	SERVANE	INST SPE.	IME	LA TOUR	TP
GLAIRE	WLASNIAK	RITA	DIR SPE.	IME	LA TOUR	TP
GLAIRE	BOURGEOIS	ELISABETH	LANGUES	ECOLE ELEM	PLACE DE LA MAIRIE	TD
GLAIRE	PONCHAUT	CELINE	DIR ELM	ECOLE ELEM	PLACE DE LA MAIRIE	TD
GUIGNICOURT SUR VENCE	COOLS	VERONIQUE	LANGUES	ECOLE		TD
HANNOGNE ST REMY	MESSAGER	REGINE	ADJ ELM	ECOLE ELEM	PIERRE COCHART	TD
HARAUCCOURT	AUBERT	JESSICA	ADJ MAT	ECOLE ELEM		TD
HARAUCCOURT	MINE	SANDRINE	LANGUES	ECOLE ELEM		TD
HARAUCCOURT	OISELET	CEDRIC	DIR ELM	ECOLE ELEM		TD
HARCY	GRATIA	MURIELLE	ADJ ELM	ECOLE ELEM		TD
HARGNIES	TAVERNIER	CAROLE	DIR ELM	ECOLE ELEM		TP
HAYBES	DEHANT	CELINE	BD	IME	DE MORAYPRE	TD
HAYBES	GUERRICO-LEBLOND	ISABELLE	INST SPE.	IME	DE MORAYPRE	TP
HAYBES	TOTET	ANNE	DIR SPE.	IME	DE MORAYPRE	TD
HAYBES	VIALETTE	AMANDINE	LANGUES	ECOLE ELEM		TD
JOIGNY SUR MEUSE	PATOUX	JENNIFER	LANGUES	ECOLE ELEM		TD
JUNIVILLE	LOCATELLI	PEGGY	PSY	ECOLE ELEM	PAUL VERLAINE	TD
LA GRANDVILLE	DEVAUX	EMILIE	ADJ ELM	ECOLE ELEM		TD
LE CHESNE	COUPINOT	CECILE	RASED	ECOLE ELEM	LOUIS LUMIERE	TP
LE CHESNE	LETERME SAYART	MARIE-ANNE	ADJ ELM	ECOLE ELEM	LOUIS LUMIERE	TD
LES HAUTES RIVIERES	BOURGEOIS	SARAH	ADJ MAT	ECOLE ELEM		TD
LES MAZURES	FERMAUT	CORALIE	LANGUES	ECOLE ELEM		TD
LIART	MENETRIER	NADEGE	LANGUES	ECOLE ELEM		TD
LIART	TESSARI	LUCIE	ZIL ELM	ECOLE ELEM		TD
LUCQUY	CAREME	STEPHANIE	DIR ELM	ECOLE ELEM	LOUIS PASTEUR	TP
MACHAULT	DELAPOSTE	ANNE-MARIE	ZIL ELM	ECOLE ELEM	GUILLAUME DE MACHAULT	TD
MACHAULT	ROLLIN	MATTHIEU	LANGUES	ECOLE ELEM	GUILLAUME DE MACHAULT	TD
MARGUT	NOEL	JOANNE	ZIL ELM	ECOLE	POLE SCOLAIRE	TD
MAUBERT FONTAINE	BEAUCOUSIN	PASCALE	LANGUES	ECOLE ELEM		TD
MESSINCOURT	THIERY	AMANDINE	LANGUES	ECOLE ELEM		TD
MONTCORNET	LEDERNE	KARINE	ADJ MAT	ECOLE ELEM		TD
MONTCORNET	NAIT	ALIN	DIR ELM	ECOLE ELEM		TD
MONTHERME	LE BRECH	JEAN-YVES	ADJ ELM	ECOLE ELEM	CENTRE	TD
MOUZON	MOHIMONT	JULIE	LANGUES	ECOLE ELEM	DU CENTRE	TD
NEUFLIZE	TA	JEAN-MICHEL	ADJ MAT	ECOLE ELEM		TD
NOUVION SUR MEUSE	LEPETZ	YVES	ZIL ELM	ECOLE ELEM		TD
NOUZONVILLE	SIRYJ	VIRGINIE	DIR ELM	ECOLE ELEM	DU CENTRE	TD
NOVY CHEVRIERES	PHILIPPOT	SAMUEL	LANGUES	ECOLE ELEM		TD
OLIZY PRIMAT	THUBE	CELINE	CU MAT	ECOLE MAT		TD
POIX TERRON	TAVENAU	SABINE	ADJ ELM	ECOLE	ROBERT GOBEZ	TD
POURU ST REMY	DENIS	MICHELLE	DIR MAT	ECOLE MAT		TD
POURU ST REMY	MABILLEAU	ELFY	ADJ ELM	ECOLE ELEM		TD
RANCENNES	ROCHER	BENEDICTE	LANGUES	ECOLE ELEM		TD
RAUCOURT ET FLABA	PECHEUX	PIERRE	RASED	ECOLE ELEM		TD
REGNIOWEZ	MACIEJSKI	BENOIT	CU	ECOLE ELEM		TD
RETHEL	CHANTREAU	AUORE	BD	INSPECTION	DE RETHEL	TD
RETHEL	DUPUY	ALICE	M.F.EPS	INSPECTION	DE RETHEL	TD
RETHEL	JESSON	VALERIE	BD	INSPECTION	DE RETHEL	TD
RETHEL	RONNIN	CLAIRE	BD	INSPECTION	DE RETHEL	TD
RETHEL	SOLER	LUDOVIC	BD	INSPECTION	DE RETHEL	TD
RETHEL	GILLET	CORINNE	IMF	ECOLE ELEM	JEAN MERMOZ	TD
RETHEL	GONDA	VERONIQUE	IMF	ECOLE ELEM	MAZARIN	TD
RETHEL	LOCATELLI	LAURENCE	RASED	ECOLE ELEM	MAZARIN	TP
REVIN	RZEP CZAK	CECILE	UPI	COLLEGE	GEORGE SAND	TD
REVIN	OST	AUDREY	ADJ MAT	ECOLE MAT	LA BOUVERIE	TD
REVIN	BOUVY	JULIEN	LANGUES	ECOLE ELEM	LA CAMPAGNE	TD
REVIN	CERQUEIRA	CATHERINE	ZIL ELM	ECOLE ELEM	LA CAMPAGNE	TD
REVIN	NICOLAS	JEROME	ADJ ELM	ECOLE ELEM	LA CAMPAGNE	TD
REVIN	VERSTRAETEN	ISABELLE	ADJ MAT	ECOLE MAT	MICHELET	TD
REVIN	DEGOUVE	SEBASTIEN	BD	INSPECTION	REVIN	TD
REVIN	LETELLIER	SIMON	BD	INSPECTION	REVIN	TD
REVIN	PADOVAN	PIERRE-YVES	BD	INSPECTION	REVIN	TD
REVIN	BONNAGUE	ADELIN	DECH ELM	ECOLE ELEM	ZEP CALMETTE	TD
RIMOGNE	POSTAL	EMILIE	PSY	ECOLE MAT	HENRI BISTON	TD
ROCROI	OLIVEIRA	JOAN	INST SPE.	IME	LES SAPINS	TP
ROCROI	BOUVIN	STEPHANIE	CLIS	ECOLE ELEM	P.MENDES FRANCE	TP
ROCROI	RUCKEBUSCH	GHISLAINE	PSY	ECOLE ELEM	P.MENDES FRANCE	TD
ROUVROY SUR AUDRY	MANZONI	AUDREY	ADJ MAT	ECOLE ELEM		TD

MOUVEMENT : LES RÉSULTATS

RUMIGNY	BALLAN	ANTOINE	ADJ ELM	ECOLE ELEM		TD
RUMIGNY	CHENIN	PASCALE	LANGUES	ECOLE ELEM		TD
SAULT LES RETHEL	DUMETIER	ANNAIS	ADJ SEGPA	SEGPA	ANNEXEE AU COLLEGE VALLIERE	TP
SAULT LES RETHEL	LEVEQUE	ALEXANDRINE	CLIS	ECOLE ELEM		TD
SAULT LES RETHEL	SAVOY	CHRISTOPHE	LANGUES	ECOLE ELEM		TD
SEDAN	MECHIN	CHRISTINE	PSY	ECOLE ELEM	BLANPAIN	TD
SEDAN	RAUSCH	MARTINE	ADJ MAT	ECOLE ELEM	ZEP BELLEVUE	TD
SEDAN	CARLIN	BENOIT	ADJ MAT	ECOLE ELEM	ZEP ESPLANADE	TD
SEDAN	BAUDELOT	LUCIE	LANGUES	ECOLE ELEM	ZEP GEORGES OUVRARD	TD
SEDAN	ZDEB	EMILIE	ADJ ELM	ECOLE ELEM	ZEP GEORGES OUVRARD	TD
SEDAN	MARTIN	VALERIE	DIR ELM	ECOLE ELEM	ZEP LA PRAIRIE	TD
SEDAN	SEGAUD	SYLVIE	ADJ MAT	ECOLE ELEM	ZEP LA PRAIRIE	TD
SIGNY L ABBAYE	BOS	ROMAIN	DIR MAT	ECOLE MAT		TD
SIGNY L ABBAYE	HENRIET	REGIS	RASED	ECOLE ELEM		TP
SIGNY LE PETIT	ALARD	XAVIER	ADJ MAT	ECOLE ELEM	JULES MOURON	TD
ST GERMAINMONT	GOSSET	CATHERINE	ADJ ELM	ECOLE ELEM		TD
THILAY	AVRIL	CHANTAL	DIR ELM	ECOLE ELEM		TD
THILAY	PETITFILS	CYRIELLE	ADJ ELM	ECOLE ELEM		TD
TOURTERON	HUART	MARYLINE	CU MAT	ECOLE ELEM	ECOLE ELEMENTAIRE	TD
VIEL ST REMY	BONNEVIE	CYRIELLE	DIR ELM	ECOLE ELEM		TD
VIEUX LES ASFELD	HUGO	MARJORIE	DIR ELM	ECOLE ELEM		TD
VILLERS SEMEUSE	BARDEAU	JEAN-MICHEL	ADJ ELM	ECOLE ELEM	LE CHARME	TD
VILLERS SEMEUSE	FAYARD	ERIC	DIR ELM	ECOLE ELEM	LE CHARME	TD
VILLERS SEMEUSE	HNID	JAMILA	DIR ELM	ECOLE	LE PLATEAU	TD
VILLERS SEMEUSE	PENSABENE	CATHY	CLIS	ECOLE	LE PLATEAU	TD
VIREUX MOLHAIN	LECOQ	AMELIE	ADJ MAT	ECOLE MAT		TD
VIREUX WALLERAND	FERET DULONGBOIS	JESSICA	DIR ELM	ECOLE ELEM		TD
VIREUX WALLERAND	HUGUIER	DORIANE	ADJ ELM	ECOLE ELEM		TD
VIVIER AU COURT	GRUGET	ISABELLE	DIR ELM	ECOLE ELEM	F.MITERRAND	TD
VOUZIER	THIBAUT	RICHARD	DIR MAT	ECOLE MAT	AVETANT	TD
VOUZIER	CHRETIEN	JOFFREY	M.F.EPS	INSPECTION		TD
VRIGNE AUX BOIS	LOUIS	LAURETTE	ADJ MAT	ECOLE MAT	JEAN MONNET	TD
WARCQ	PERRIN	NATHALIE	LANGUES	ECOLE ELEM	CENTRE	TD
WARNECOURT	DUSCH	MELISSA	INST SPE.	ETAB. SPE.	DE READAPT. FONCT.	TP



**CAP
je vote**

SNUipp - FSU



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

13 - 20 OCTOBRE

cliquez votez



**CT
je vote**

U.
F.S.U.



NOUVEAU
Une assurance
dédiée aux
associations

**AU CRÉDIT MUTUEL,
MON ASSOCIATION EST
ÉGALEMENT ASSURÉE.
ET ÇÀ, ÇA CHANGE TOUT !**

► N° Indigo 0 820 047 047
0,12€ TTC/MN

Crédit  Mutuel
Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe, SA coopérative de crédit à capital variable
4, Place Richebé 59000 Lille - RCS Lille 320 342 264.

ADMINISTRATIF : MESSAGERIES PROFESSIONNELLES

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur vos messageries professionnelles sans avoir jamais osé le demander !

Depuis plusieurs années, nous avons tous deux messageries professionnelles : la boîte aux lettres I-prof, relativement bien connue parce que c'est par son intermédiaire que nous pouvons consulter notre dossier, que nous avons les informations de l'administration concernant le mouvement, les promotions...

Une seconde boîte existe, elle est beaucoup moins connue et pourtant l'administration l'utilise de plus en plus. Il nous faut donc prendre l'habitude de la consulter.

Pour accéder à ces deux messageries, nous avons besoin d'un identifiant (la plupart du temps initiale du prénom et nom, le tout sans espace). Si vous vous appelez Pierre Dupont ou que vous ne vous souvenez plus de votre identifiant, vous pouvez contacter votre gestionnaire pour le connaître. Le mot de passe à utiliser pour se connecter est le NUMEN, par défaut. Attention, le NUMEN n'est pas, contrairement à ce qu'on pourrait croire, un numéro sécurisé, vous avez donc tout intérêt à modifier votre mot de passe dès la première utilisation.

COMMENT SE CONNECTER ?

Première étape, se rendre sur le site du rectorat de Reims à l'adresse suivante : <http://www.ac-reims.fr/>

Cliquer sur « vous êtes personnel de l'académie », vous arrivez sur la page dédiée :



Vous pouvez, dès lors, choisir de visiter votre I-prof ou votre webmail (messagerie personnelle)

LA MESSAGERIE I-PROF :

C'est le portail de gestion du dossier administratif de l'agent. Vous pouvez y trouver :

le courrier : les informations sur la carrière, les circulaires de l'IA, les messages de votre gestionnaire.

Votre dossier personnel, votre situation administrative, votre carrière (échelon, modalités de service, notation), le récapitulatif de vos affectations, votre ancienneté générale de service.

Les perspectives : le calendrier de vos promotions, les possibilités d'autres fonctions.

Votre CV : vos diplômes, vos stages de formation continue.

Les services : SIAM pour le mouvement, GAIA pour la formation continue.

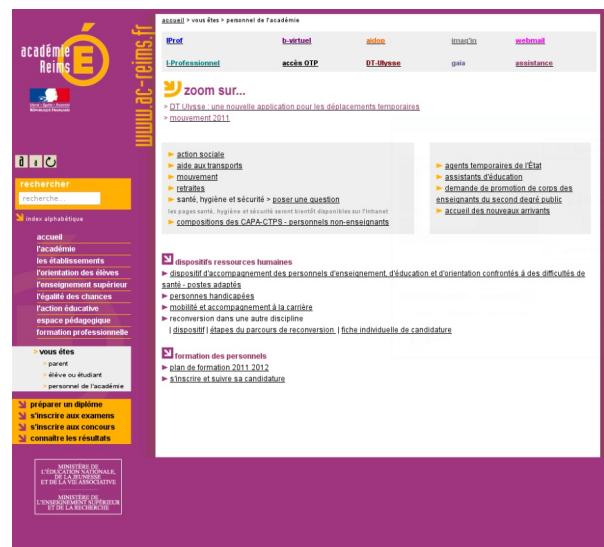
C'est sur la messagerie I-prof que vous devez signaler vos changements de coordonnées bancaires... Vous pouvez y envoyer des messages à votre gestionnaire.

LA MESSAGERIE WEBMAIL :

C'est la messagerie utilisée par votre inspection de circonscription pour vous communiquer les informations sur votre inspection (avis d'inspection, pré-rapport...), les messages concernant les conférences pédagogiques.

Vous pouvez également utiliser la boîte professionnelle webmail à titre privé. (Vous pouvez envoyer vos messages).

Elle se présente de la façon suivante :



C'est ici qu'il faut entrer l'identifiant et le mot de passe.

A partir de là, vous pouvez changer votre mot de passe et utiliser votre messagerie.

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2011

DU 13 AU 20 OCTOBRE 2011



ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS ET REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

du 13 au 20 octobre 2011

NOUVEAU !

Il y aura quatre votes et
le vote se fera par internet



Délégués aux commissions administratives paritaires

(CAP Départementale, CAP Nationale)



AU PLAN NATIONAL, 47%
DES ENSEIGNANTS
DES ÉCOLES ONT VOTÉ
SNUIPP EN 2008

Représentants aux Comités techniques

(CT Académique, CT Ministériel)



En CAPD et en CAPN vos délégués du personnel interviennent sur tout ce qui concerne votre carrière :

- ✓ Mouvement, mutations interdépartementales, affectation à l'étranger ou en COM,
- ✓ Promotions, accès au corps des PE, accès à la hors-classe,
- ✓ Demandes de temps partiels, de disponibilités,
- ✓ Demande de congés de formation, de stages de formation,
- ✓ Démissions, discipline...

Les délégués du personnels du SNUipp-FSU vous écoutent, vous défendent, vous conseillent. Ils interviennent pour des règles plus justes, plus équitables, plus transparentes. Elles ou ils vous accompagnent dans vos démarches auprès de l'administration.

Les comités techniques traitent de tout ce qui concerne l'organisation du service public d'éducation :

- ✓ gestion des moyens (carte scolaire, moyens attribués à la formation...),
- ✓ hygiène, sécurité, conditions de travail,
- ✓ les règles statutaires (recrutement, grille indiciaire...)
- ✓ formation, développement des compétences et qualification professionnelle...

Cette élection permet également de vous représenter dans de nombreuses instances (comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail, conseil départemental de l'éducation, comité de réforme, conseil supérieur de l'éducation, conseil supérieur de la fonction publique...).

Le SNUipp-FSU sera présent sur les listes de la FSU avec les enseignants du second degré, les personnels administratifs, les personnels de santé, d'inspection, de direction d'établissement du second degré, d'assistants sociaux de l'éducation nationale...

ATTENTION AUX NOUVELLES MODALITES POUR POUVOIR VOTER !

Pour voter, il vous faudra un identifiant et un mot de passe spécifiques qui vous seront transmis 8 jours avant le vote. Ils sont indispensables pour pouvoir voter, ne les perdez pas !

Du jeudi 13 octobre au jeudi 20 octobre vous aurez à voter pour chaque élection :

- ✓ Vous êtes titulaire : CAPD, CAPN, CTM, CTA
- ✓ Vous êtes stagiaire : CTA, CTM
- ✓ Vous êtes non titulaire (AVS, EVS, intervenants en langues) : CTA, CTM et pour celles et ceux qui sont sous contrat d'assistant d'éducation CCP (commission consultative paritaire).



Le service public d'éducation, nos métiers,
on les aime, ensemble on les défend !



LPC : PESER LE COCHON TOUS LES JOURS NE L'A JAMAIS FAIT GROSSIR

Le « Livret Personnel de Compétences »... peser le cochon tous les jours ne l'a jamais fait grossir...

Il est maintenant urgent que tous les collègues s'emparent des questions pédagogiques et déontologiques posées par ce livret personnel de compétences. Les pressions hiérarchiques vont s'accroître, c'est pourquoi le SNUipp-FSU 08 appelle au débat sur ces questions.

1) SUR LE PLAN PÉDAGOGIQUE :

- Compétences et pratiques professionnelles : quelle doit être la place des compétences dans les apprentissages, quelle est-elle aujourd'hui ?

- Compétences et politique éducative : quelles doivent être les finalités, quelles sont-elles aujourd'hui ?

- Au vu du nombre de compétences à valider pour chaque élève, n'est-ce pas le temps nécessaire à l'apprentissage qui se trouvera envahi par des évaluations permanentes ? Or, comme le rappelle la sagesse populaire, « peser le cochon tous les jours ne l'a jamais fait grossir » !

- Et le métier dans tout ça ? L'enseignant ne semble plus être un ingénieur-chercheur en pédagogie (ce que son niveau d'études lui permet), mais... un exécutant. Les missions que l'on assigne aux enseignants se limitent-elles au recentrage sur les fondamentaux ou sur les évaluations ? N'est-ce pas une incitation à se concentrer sur les items plutôt que sur les compétences ? L'évaluation apporte-t-elle des solutions ?

La notion même de « compétences » fait débat : la validation de « compétences » sera-t-elle un jour concurrente des diplômes ? Les diplômes représentent sont une référence commune sur tout le territoire.

- Chaque compétence doit être validée... et datée. Or une compétence ne cesse de se construire. Pour Guy Le Boterf, c'est « une réalité dynamique, un processus, un savoir agir reconnu ». Valider telle compétence pour tel élève à telle date précise... voilà qui va mettre bien des enseignants dans l'embarras ! D'autant plus que les articles 2 et 6 de la Loi relative à l'Informatique, aux fichiers et aux Libertés stipulent que ne peuvent être mises en fichier que des données exactes, complètes et que le fichier doit être stable, ce qui ne peut être le cas concernant les compétences.

Compétences que nous avons comme objectif de faire évoluer !

- La rémunération « au mérite » des enseignants pourrait-elle dépendre pour une part de la validation des compétences de leurs élèves ?

2) SUR LE PLAN DU FICHAGE ET DES LIBERTÉS : LE LIVRET VERSION NUMÉRIQUE, L'ENFANT « ENFERMÉ DANS SON DESTIN » ?

Les atteintes à la liberté des enfants :

Voici ce qu'en dit Albert Jacquard : « Un des aspects les plus insupportables de ce projet, tel qu'il a été présenté par la presse, est l'établissement d'un document qui suivra le jeune au long de sa scolarité : inscrit dans un registre ou sur un disque d'ordinateur, ce document, avatar du casier judiciaire, permettra, au moindre incident, d'exhumer son passé. [...] Cet enfermement dans un destin imposé par le regard des autres est intolérable, il est une atteinte à ce qu'il y a de plus précieux dans l'aventure humaine : la possibilité de devenir autre. [...] J'ai raconté au début de ce livre comment, passant durant

l'Occupation sans livret scolaire d'un lycée à un autre, j'ai saisi au bond l'occasion de changer la définition que les autres donnaient de moi. J'en ai gardé la conviction que la liberté de chacun ne peut s'épanouir que si la société ne possède pas trop d'informations sur lui. » (« Laissez-moi devenir ce que je choisis d'être », A. Jacquard, Mon utopie 2006).

Alors à chacun de choisir ses références intellectuelles : Albert Jacquard ou Luc Châtel. Au SNUipp, nous avons choisi.



LIVRET PERSONNEL DE COMPÉTENCES :

MOTION DU CONSEIL DES MAÎTRES

LIVRET PERSONNEL DE COMPÉTENCES : LA COUPE EST PLEINE, NON À L'USINE À CASES !

Le LPC paru au BO du 08/07/2010 s'ajoute à la liste des outils imposés aux enseignants sans aucune concertation. Les équipes pédagogiques sont engagées depuis de nombreuses années en matière d'enseignement et d'évaluation de compétences ainsi que de suivi des élèves s'appuyant sur des livrets scolaires. Ce nouvel outil vient télescoper les livrets existants, ignorant le travail des enseignants.

En outre, il pose de nombreux problèmes professionnels :

- Manque de cohérence entre les outils conçus par le ministère : les items de ce LPC ne correspondent pas toujours à ceux des programmes scolaires ni aux évaluations nationales (items supplémentaires, absents, libellés différemment, fusionnés, classés dans des rubriques différentes...).
- Inadéquation des objectifs pédagogiques et confusion dans la définition du concept de « compétence » : certaines compétences sont trop générales ou trop floues pour être enseignées ou évaluées, certains items ne relèvent pas des objectifs que les enseignants poursuivent au quotidien, ils ne préparent pas les élèves à donner du sens ni à être actifs dans les apprentissages.
- Surcharge de travail : le nombre important d'items à évaluer pour chaque fin de cycle s'ajoute aux évaluations relatives aux programmes et aux protocoles d'évaluation nationales : le temps d'évaluation risque de prendre une ampleur disproportionnée par rapport au temps consacré aux apprentissages ; par ailleurs, remplir ces livrets en conseil de cycle représente un nombre d'heures de travail qui dépasse l'horaire de concertation dont disposent les équipes.
- Manque de lisibilité pour les familles : Livret scolaire de l'école, LPC, évaluations nationales... Pour les familles, la multiplication des dispositifs d'évaluation n'aide pas à une bonne compréhension de l'école et des progrès de leur enfant.

En conséquence, parce que nous restons attachés à des outils d'évaluation nous permettant d'évaluer les progrès et les besoins de nos élèves et de communiquer efficacement avec leurs familles, parce que ce LPC tourne le dos à ces objectifs, nous demandons son abandon et une remise à plat de l'ensemble des outils d'évaluations scolaire, s'appuyant sur les points de vue et les travaux des professionnels.

Nom	Signature

SNU-IPP o8. BULLETIN D'ADHÉSION 2011-2012

Nom :	
Nom de jeune fille :	
Prénom :	Tél :
Date de naissance :	Sexe : ☐ M ☐ F
Adresse personnelle :	
Adresse électronique :	
Établissement scolaire :	
Catégorie professionnelle :	
choisissez : Instit, P.E., Hors classe, Spécialisé, PEGC Classe except, Ass.d'éduc, Retraité, autre....	
Emploi :	
choisissez : Adjoint maternelle, Adjoint élémentaire, I.M.F, Directeur x classes, A.S.H, Autre....	
Échelon au 1/09/2011 :	
Travaillez-vous à temps partiel ? ☐ oui ☐ non	
Nomination à titre ☐ définitif ☐ provisoire	
Montant de la cotisation :	
Caisse de solidarité (libre) :	
Montant total à verser :	
☐ chèque	☐ Prélèvements automatiques Pour les anciens adhérents ayant changé de références bancaires, et pour les nouveaux adhérents : nous adresser un R.I.B
Cochez les mois où vous désirez un prélèvement	
S	O
N	D
J	F
M	A
M	J
J	A

Je me syndique au SNUipp afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'Education, au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, unitaire pluraliste et démocratique, dans une fédération renouvée.

Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-contre pour m'adresser ses publications.

Je demande au SNUipp de me communiquer les informations professionnelles et de déroulement de carrière auxquels il aura accès et l'autorise à faire figurer ces informations dans les fichiers et traitements informatiques dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp.

J'ai bien noté qu'une attestation fiscale correspondant à ma cotisation versée pour l'année scolaire en cours (donnant lieu à une réduction de 66 % de l'impôt sur le revenu) me parviendra avant la déclaration des revenus 2011 (avril-mai 2012).

☐ Je souhaite que mon adhésion au SNUipp soit reconduite d'une année sur l'autre et j'opte pour le prélèvement automatique avec tacite reconduction.

☐ Je souhaite renouveler volontairement mon adhésion chaque année

À	Le	Signature :
---	----	-------------

P.E.G.C						Prof. des Ecoles		Stagiaires		☐ Temps partiel 50 % (Demi-cotisation avec un minimum de 90 €)	
Classe normale		Hors classe		classe except.		Echelon	cotisation	M1	M2	☐ Temps partiel autre quotité (cotisation au pro-rata de la quotité)	
ech.	cotis.	ech.	cotis.	ech.	cotis.					Majorations	
8	137 €	1	140 €	1	185 €	3	122 €			À ajouter au montant de votre cotisation en fonction de votre situation.	
9	144 €	2	147 €	2	199 €	4	129 €				
10	152 €	3	155 €	3	209 €	5	135 €	Instituteurs			
11	161 €	4	163 €	4	222 €	6	144 €	Echelon	cotisation		
		5	185 €	5	234 €	7	152 €	3	115 €		
		6	198 €			8	162 €	4	117 €		
						9	173 €	5	120 €		
						10	186 €	6	123 €		
						11	199 €	7	125 €		
						Hors- classe		8	132 €		
						5	210 €	9	139 €		
						6	223 €	10	146 €		
						7	235 €	11	159 €		